

Conditions générales de vente

Conditions de réservation

La réservation deviendra effective et définitive après encaissement de la totalité du règlement.

Modes de règlement

- Chèque (à l'ordre de EIRL Carrément Perchée)
- Carte bancaire (e-transaction)
- Espèces

Taxe de séjour Les tarifs indiqués inclus la taxe de séjour.

Annulation

• L'annulation d'une réservation ne sera effective qu'après confirmation par mail de sa prise en compte par Carrément

Perchée

• o Jusqu'à 61 jours avant la date d'arrivée : 30% du montant total est conservé par Carrément Perchée

Frais d'annulation : o De 31 à 60 jours avant la date d'arrivée : 50% du montant total est

conservé par Carrément Perchée o Moins de 30 jours avant la date d'arrivée : 100% du montant total est

conservé par Carrément Perchée

Interruption

En cas d'interruption du séjour en cours, 100% du montant du séjour restant sera dû et facturé.

Conditions générales de location

Arrivée et départ

L'accès aux cabanes a lieu entre 16h et 19h. Elles doivent être libérées au plus tard à 11h le jour du départ. Pour les séjours à la semaine en haute saison (juillet et août) , le départ a lieu le samedi à 10h.

Utilisation des lieux

Les clients devront assurer le caractère paisible des lieux. La cabane étant construite sur un terrain privé et non clôturé, il est demandé aux

clients de maintenir leurs déplacements aux abords proches de la cabane, afin de garantir la tranquillité des propriétaires et du voisinage. Les véhicules seront stationnés sur un parking privé proche des cabanes.

Animaux Nos amis les animaux ne sont pas admis dans la cabane.

Consignes de sécurité

La cabane a été réalisée par la société NID-PERCHE®, entreprise spécialisée, elles sont aux normes DTU 31.2 NF P 21-204. Elle est facilement accessible par un escalier . La terrasse est fermée par des portillons et les rambardes ont des hauteurs réglementaires. Les fenêtres des chambres d'enfants sont équipées d'un système de sécurité empêchant leur ouverture.

Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents pendant le séjour. Ils devront être accompagnés et surveillés dans la cabane et à l'extérieur, notamment au spa et sur la terrasse perchée. Il est strictement interdit de les laisser seuls.

La cabane est équipée d'extincteurs et de détecteurs de fumée.

Il est interdit de fumer à l'intérieur des cabanes, ainsi que d'allumer des bougies et autres matières combustibles (réchaud, lampe à pétrole, barbecue...). La consommation d'alcool sur le site est sous la responsabilité du locataire.

Linge de maison

Les draps et le linge de toilette sont fournis. Les dessus de lit et rideaux étant de qualité, toute dégradation ou salissure donnera lieu à dédommagement (note de pressing).

Equipement

La cabane est équipée d'accessoires de confort (cafetière, bouilloire , mobilier ..). Ils sont possession de Carrément Perchée et toute dégradation ou disparition donnera lieu au remboursement. La cabane est isolée et équipée d'un système de chauffage.

Acceptation du règlement intérieur

La réservation de notre cabane induit l'acceptation du présent règlement. Une caution de 200 € sera demandée à l'arrivée des clients par empreinte de carte bancaire (la somme ne sera pas prélevée). Si nécessaire, le règlement de dommages causés ou d'éléments non payés sera directement effectué par ce biais. La caution s'annulera automatiquement après 30 jours.

Assurance

Le locataire sera tenu de s'assurer contre les dommages de toute nature susceptible d'engager sa responsabilité. Tout différend concernant l'interprétation ou l'exécution du contrat qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable sera porté devant le tribunal de commerce.

– DROIT DE RETRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Modèle de formulaire de rétractation. <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R38397>

– REGLEMENTATION APPLICABLE AUX DENREES ALIMENTAIRES :

- <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Allergene-alimentaire>

–